

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt six et le vingt sept avril, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame Stéphanie CARLES, Maire de Varages.

Etaient présents : CAUVIN Frédéric, GIRARD Claudia, BLANC Vincent, RUFINI Karine, BONDIL Patrick, MORMIN HEZELOT Stellina, SCURI Aymeric, SALARIS Delphine, MEMON Thierry, FERRIGNO Coralie, DUCHENE David, BARLATIER Antoine, APOSTOLO Elisa.

Etaient absents : BLANC Gilles (procuration à Elisa Apostolo).

Il a été procédé, conformément à l'article L.215-15 du code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire, Karine Rufini, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame la Maire informe l'assemblée communale que, conformément à l'article L313-1 du code de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par le conseil municipal. Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En raison d'un surcroît d'activité au sein de l'école communale, Madame la Maire propose à l'assemblée qu'un agent actuellement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet (20h) bénéficie d'une augmentation de 5h hebdomadaire soit 25h par semaine.

Madame la Maire propose donc au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet (25h) et de supprimer le poste actuellement ouvert d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (20h).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- ♦ La suppression à compter du 1^{er} mai 2026 d'un emploi permanent à temps non complet (20h) d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.
- ♦ La création à compter du 1^{er} mai 2026, d'un emploi permanent à temps non complet (25h) d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Maire
Stéphanie CARLES



La secrétaire de séance
RUFINI Karine

N°27

**CREATION D'UN
POSTE D'ADJOINT
TECHNIQUE
PRINCIPAL DE 1^{ère}
CLASSE A TEMPS
NON COMPLET (25h)
ET SUPPRESSION
D'UN POSTE
D'ADJOINT
TECHNIQUE
PRINCIPAL DE 1^{ère}
CLASSE A TEMPS
NON COMPLET (20h)**

DEPARTEMENT
DU VAR

**COMMUNE
DE VARAGES**

Date de la
convocation :

21 avril 2026

Nombre de
conseillers en
exercice :

15

Présents : 14

Votants : 15

Votes Pour : 15

Votes Contre : 0

Abstention : 0